

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléé : **1**

- dont représentés : **4**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un mai se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal arrivée à la question N°4, MM. BOUGUYON Yvan, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Patrick et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2021/84

OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 mai 2021 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 20 mai 2021

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du *budget annexe Régie Ubaye Ski* qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 6156 chap 011 - 17 330.00 € (1)

Art 6512 chap 65 + 17 330.00 € (1)

TOTAL 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes:

Art 2031 Chap 040 - 4 750.00 € (2)

Art 2031 Chap 041 + 4 750.00 € (2)

TOTAL 0.00 €

- (1) *Modification de l'imputation pour les droits d'utilisation des licences informatiques.*
(2) *Rectification suite à une erreur au niveau du chapitre lors de la saisie de l'article*

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY RICOURT Sophie.